AFFIRMATION SOLENNELLE

Je, soussigné, Faisal Khan, Directeur de Programmes chez Landis+Gyr Canada, Inc. ayant sa principale place d'affaires a/s de Osler, Hoskin & Harcourt LLP, 1000 De La Gauchetière Ouest suite 2100 Montréal, Qc, H3B 4W5 (attention Me Nathalie Beauregard), affirme solennellement ce qui suit :

1. La grille des prix des compteurs déposée en soutien à la réponse à la question 9.2 de la demande de renseignements n° 1 de la Régie de l'énergie, déposée par Hydro-Québec Distribution dans le dossier R-3770-2011, a été préparée sous ma supervision et mon contrôle;

2. Cette pièce présente le prix de vente contractuel des compteurs fournis par Landis+Gyr Canada, Inc. à Hydro-Québec suivant l'appel de propositions n° 13563910 dans le cadre du projet Lecture à distance d'Hydro-Québec Distribution;

3. Les informations contenues dans cette pièce sont confidentielles et sont habituellement traitées de façon confidentielle par Landis+Gyr Canada, Inc.;

4. La divulgation de ces informations causerait préjudice à Landis+Gyr Canada, Inc. en ce que :

   a) Les prix des compteurs d'un projet particulier constituent des secrets industriels

   b) Les prix des compteurs sont confidentiels entre Hydro-Québec et Landis+Gyr Canada, Inc.

   c) Les négociations de contrats futurs pourraient entrainer des problèmes importants pour Landis+Gyr Canada Inc. et impacter le libre marché et la concurrence dans son industrie.

5. La divulgation des informations contenues à la grille des prix des compteurs déposée en soutien à la réponse à la question 9.2 porterait vraisemblablement une atteinte sérieuse aux intérêts économiques de Landis+Gyr Canada, Inc.de lui causer une perte économique, de procurer un avantage appréciable à ses concurrents et de nuire ainsi de façon substantielle à sa compétitivité ;

6. Landis+Gyr Canada, Inc. demande en conséquence à ce que la Régie se prévale des dispositions de l'article 30 de sa loi constitutive pour interdire toute divulgation des renseignements contenus à la grille des prix des compteurs déposée en soutien à la réponse à la question 9.2 déposée au soutien de la demande du Distributeur dans le dossier R-3770-2011 puisque leur caractère confidentiel de même que l'intérêt public le requièrent.

Et j'ai signé à Montréal, Québec, ce 8 septembre 2011

Faisal Khan 9/8/2011

Faisal Khan, Landis+Gyr Canada, Inc.

Déclaré solennellement devant moi,
À Montréal, Québec, ce 8 septembre 2011

Louise Tibor #185724-0

Commissaire à l'assermentation dans et
pour le district de Montréal